

Communiqué de presse

La Fédération Camerounaise des Associations et des Professionnels de la Seconde Transformation du Bois (FECAPROBOIS) informe l'opinion nationale et internationale qu'elle a procédé en date du 15 Novembre 2017 dans la ville de Djoum, à la signature d'une convention de collaboration avec l'Union des Forêts Communautaires de Djoum (UFCD).

La signature de cette convention traduit l'engagement de la FECAPROBOIS à contribuer à la dynamique de la gouvernance forestière impulsée par l'APV FLEGT signé entre le gouvernement du Cameroun et l'Union Européenne en 2010, et ratifié le 9 Août 2011.

Bien plus, cette approche stratégique menée par la FECAPROBOIS, exprime sa volonté de s'inscrire dans la mise en œuvre du processus APV par la structuration d'une filière légale en réponse aux enjeux d'un développement durable par le biais d'un commerce du bois transparent sur le marché national.

Cette convention de collaboration a pour but d'encadrer la production et l'achat des bois légaux issus des forêts communautaires en direction des artisans de la seconde transformation du bois d'une part et de réguler les relations commerciales entre les artisans et les gestionnaires des forêts communautaires d'autre part.

En prélude à la signature de cette convention, un pas dans l'engagement vers la légalité avait été franchi en organisant un atelier d'échange entre les deux parties le 4 Octobre 2017 dans la même ville. C'était l'occasion pour les deux entités de définir leurs attentes respectives, d'identifier les axes de collaboration et de définir le cadre formel des échanges.

Il convient de souligner que cet engagement de la FECAPROBOIS dans la légalité a été rendu possible grâce à un appui financier du programme FAO UE FLEGT dans le cadre du projet **« appui à l'implication des artisans de la seconde transformation du bois dans le processus FLEGT et l'organisation du marché intérieur du bois au Cameroun »**.

Les deux parties se sont félicitées de cette initiative inédite qui constitue un levier essentiel pour l'enracinement de la légalité dans les circuits d'approvisionnement en bois légal dans le marché domestique et contribue à l'opérationnalisation du marché intérieur du bois au Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 16 Novembre 2017
 Pour la FECAPROBOIS
 Le Chef de projet



Pamphile NTANGA